



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : FINANCES

43) Equipements sportifs
Région Île-de-France - Soutien au développement
d'équipements sportifs de proximité - Financement
éclairage LED stades Lénine et des Lilas

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231027-DEL20231019_43-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 43

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 43

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

43) Equipements sportifs

Région Île-de-France - Soutien au développement d'équipements sportifs de proximité -
Financement éclairage LED stades Lénine et des Lilas

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la Région Ile-de-France soutient la pratique sportive et le développement des équipements sportifs de proximité par le versement de subventions,

considérant que la Ville a, en conséquence, sollicité des financements auprès de la Région Île-de-France, dans le cadre de ce dispositif, pour l'installation d'un éclairage à LED dans les stades Lénine et des Lilas pour des montants de travaux respectifs de 70 872,40 HT et de 75 354,48 € HT,

vu l'arrêté municipal du 9 juin 2022 matérialisant ces demandes,

considérant que le 1er juin 2023 la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France a accordé des subventions pour ces deux projets pour des montants respectifs de 13 429,48€ et 14 119,26€,

considérant qu'il convient, dans ces conditions, de signer les conventions qui fixent les engagements réciproques des parties et déterminent les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées,

vu les projets de convention entre la Région Île-de-France et la ville d'Ivry-sur-Seine, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions de financement relatives à l'installation d'un éclairage à LED dans les stades Lénine et Les Lilas, qui fixent les engagements réciproques des parties et déterminent les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées, et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231027-DEL20231019_43-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 27 OCT. 2023